10 livres d'argent, etc.; à Claude Ponteille, son autre fils un coffre bois noyer fermant à clef, un pot de fer, une poêle à frire, une chaudière cuivre rouge, 10 livres d'œuvre chanvre, 3 aunes virey, 4 draps grosse toile ou serpillière, 12 livres argent...

15 janvier 1723. — Jacques de Pomey remet à Rolin Chatelus, son fermier du domaine de chez Guerre, 2 bœufs et 2 vaches au cheptail de 133 livres, 10 sols...

18 septembre 1724. — Par son testament Catherine Thivoyon, femme d'Antoine Martin, veut que le jour de son enterrement il soit donné 4 mesures de bled soigle à chacune de 4 pauvres femmes ou filles du bourg d'Amplepuis.

Vers 1725. — Le curé d'Amplepuis étant à la visite des malades et étant entré en la maison d'Humbert Chrestien, habitant au bourg d'Amplepuis, reçoit le testament de Nicolle Vacheron, sa femme, pressée de maladie.

12 août 1726. — Par le contrat de mariage de Maurice, fils d'autre Maurice Lagoutte, habitant de la paroisse d'Amplepuis et de défunte Mathie Givre avec Françoise, fille de feu Benoist Muleton, habitant de Saint-Jean-la-Bussière et de défunte Philiberte du Becy, le père du futur époux lui donne la moitié de tous ses biens, à la charge de payer la moitié de toutes ses dettes et de toutes les charges annuelles imposées sur ses biens et d'acquitter la moitié des legs qu'il fait à ses autres enfants, et de plus l'autre moitié de ses dits biens, s'il n'en dispose pas avant sa mort, à la charge de l'autre moitié de ses dettes, légats et charges, de le faire enterrer selon sa condition, de faire dire incontinant après son décès 40 messes basses dans l'église d'Amplepuis pour le repos de son âme, de faire distribuer aux pauvres qui assisteront à son enterrement ou aux plus nécessiteux de la paroisse 6 bichets soigle, mesure de Tarare, de faire